

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 12 Avril 2021

Date de la convocation du Comité syndical : 2 avril 2021
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 40
Nombre de votants : 40

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 14h30 heures, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "en visioconférence" sous la présidence de Bernard MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Claire HUGUES, Séverine MARCHAND, Françoise RELANDEAU, Christiane VAN GOETHEM, MM Jean-Michel BRARD, Jacky DROUET, Gaetan LEAUTE, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH, Jacques RIPOCHE, **de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Marieline BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Florie LESAGE, MM Raymond CHARBONNIER, Roch CHERAUD, Yannick MOREZ, Michel OLIVIER, Roland SCLAVERANO **de la Communauté de Communes de Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, MM Jean Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN **de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, MM Michel AURAY, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER, Frédéric BENOIT **de Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : M. Claude CAUDAL **de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Noëlle MELLERIN, Monique LOUE, MM Jean Pierre AUDELIN **de la Communauté de Communes de Sud Estuaire**, MM Frédéric LAUNAY, Jean Jacques MIRALLIE **de Grand Lieu Communauté**.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE ET LE PETR DU PAYS DE RETZ

Le syndicat mixte du PETR du Pays de Retz ne disposant pas de structure administrative, des conventions sont passées entre les EPCI et le PETR du Pays de Retz pour des mises à disposition de personnel.

La Communauté de Communes Sud Estuaire apporte le concours de ses services communautaires au fonctionnement du PETR pour :

- La mise à disposition d'agent(s), notamment un chargé de mission, ou des stagiaires,
- La mise à disposition d'un véhicule de service pour les déplacements des différents agents missionnés par le PETR,
- Le soutien technique pour la comptabilité du PETR : élaboration du budget, bons de commandes, paiement des factures, liens avec la trésorerie, gestion de la ligne de trésorerie, etc
- L'établissement des fiches de paie des agents mis à disposition, y compris les smartphones,
- Le soutien technique du service informatique, le serveur NAS

En échange de cette mise à disposition des services de la Communauté de Communes Sud Estuaire, le PETR apportera une participation financière annuelle correspondant :

- Aux traitements des emplois des agents affectés,
- Aux éventuelles indemnisations de stagiaires,
- A l'ensemble des frais s'y rapportant, notamment : charges sociales, frais d'assurance, frais de mission, formation coût kilométrique, achat et remplacement du matériel dédié
- Aux frais divers de fonctionnement qui pourrait être payé directement par la CCSE,
- Au temps passé par les services finances pour la gestion du budget du PETR,
- Au temps passé par le service Informatique.

La Communauté de Communes établira à chaque fin de trimestre un décompte détaillé et un titre de recettes correspondant.

Entendu l'exposé du Président, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention entre la communauté de communes Sud Estuaire et le syndicat mixte du PETR du Pays de Retz pour la période 2021-2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et plus généralement à intervenir sur tout document administratif relatif à ce dossier.

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

23 AVR. 2021

SGCD - Courrier